

Avis de constitution

SOCIETE « ARCHANGE IMMOBILIER »

Siège Abidjan, Cocody, Angré, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 Aout 2024, et enregistrés au CEPICI le 02 Sept 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARCHANGE IMMOBILIER »

Objet : Construction ; Opérateur immobilier; Aménagements ; BTP ; Achat et Vente de terrains; Rénovation; Divers ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée; et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Angré, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M N'GUESSAN AFFI GAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07651 du 19/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56651/GTCA/RC/2024 du 19/09/2024

